

Domaine Public DP

891

J.A. 1000 Lausanne 1 21 janvier 88
Hebdomadaire romand
Vingt-cinquième année

Mots et modes

On nous le répète de tous côtés: nous vivons en société de communication. On oublie d'ajouter: sinon de véritable contact, feignant de croire que l'organe crée la fonction, ou le support l'information. Mais peu importe aux yeux des grands prêtres de la communication: il faut faire passer le message par tous les moyens technologiques et psychologiques disponibles — et tant pis s'il n'y a pas d'interactivité. Le système fonctionne mieux à sens unique, comme le veulent la publicité, la propagande et les mass media. Il y a bien le Minitel, mais il demeure hélas sans équivalent hors de l'Hexagone.

Encore heureux que dans toute cette affaire l'image n'ait pas (encore?) tué le verbe. Le langage demeure le moyen d'expression, et donc de communication, le mieux établi, même s'il doit évoluer sous la pression des nouvelles choses à dire. D'aucuns estiment que notre langue française est malmenée par l'effet combiné d'une anglicisation accélérée et de l'essor du jargon technique — pour ne rien dire de la réduction du rôle des mots comprimés dans les bulles des BD ou platement mis au service de l'iconographie (titres, légendes, brevissimes commentaires).

On nous permettra de ne pas partager entièrement ce pessimisme, bien porté dans les facultés de lettres. D'accord, il se peut que l'orthographe foute le camp, que la syntaxe souffre de dérèglement, que le sens de la belle phrase se perde. Mais le vocabulaire, lui, s'enrichit chaque jour; et ses développements suscitent un intérêt très large, comme le démontrent les jeux télévisés qui n'en finissent pas de moduler sur les mots et les lettres.

Pour preuve supplémentaire, les dictionnaires en tous genres, qui font l'objet d'un engouement surprenant. Il vaut la peine de consulter *Modernissimots*, qui se veut le dictionnaire du temps présent par Alain Dupas et José Frèches. On y trouve les «350 mots-clés qui désignent la modernité en science, en gestion, dans les arts, les techniques et les comportements». Cela va de l'Acte unique au zapping, en passant par le clonage, la crayette, la haute définition, la monnaie plastique (ouf, enfin du connu), la sida-

strose et le teleshopping. Comme on le voit, Dupas et Frèches sont à l'heure, eux qui savent que la vitesse de pénétration des trouvailles technologiques dans la vie de tous les jours s'accroît d'une année sur l'autre. De quoi irriter les intellectuels du monde entier et donner le tournis à tout le monde. Cette accélération de la consommation verbale s'apparente à un processus biologique et participe d'une vaste entreprise de gaspillage social; à l'instar des cellules et des individus qui prolifèrent en fonction de leur vulnérabilité, les mots et les modes naissent et trépassent à un rythme qui n'a rien de commun avec un usage ménager des ressources. Nous consommons avidement tout ce qui nous tombe sous la main, dans l'esprit ou sur le petit écran, véritable radar capable d'explorer le nouveau sous toutes ses formes, et de véhiculer sans relâche la modernité ambiante.

La consommation et le rejet au rythme actuel, et jusque dans le vocabulaire, incitent à réfléchir sur la très extensible capacité de toquade de nos contemporains. Certains s'en amusent, comme Lucas Fournier dans son *Traité de néopathie*. D'autres recensent les nouveaux magazines, métiers, pères, philosophes, produits, ou les nouvelles célibataires, danses, médecines, technologies, vagues (prononcer new wave), remettant à plus tard la distinction entre vraies et fausses innovations.

Mais tout le monde participe au mouvement général d'adoption, puis éventuellement d'abandon des mots, des choses, et peut-être des gens. Car il se pourrait que la manière de traiter les mots soit symbolique du comportement à l'égard de leur signification, et même d'autrui. Du coup, les engouements terminologiques prèdraient beaucoup de leur caractère léger et amusant, pour devenir suspects et provoquer une dangereuse contamination du fond par la forme. Car à ce dernier niveau, on ne saurait tolérer la moindre confusion entre dynamisme et bougeotte.

YJ

Voir les références des ouvrages cités en page 2, dans l'article «Causer branché».

Révision à la baisse souhaitable

(jd) On se souvient de la controverse qui a éclaté, à la suite de l'accident majeur de Tchernobyl, à propos des normes relatives à la radioactivité: le lait impropre à la consommation dans un pays était, à dose égale de contamination, parfaitement comestible dans le pays voisin. Les pêcheurs tessinois cherchent toujours à comprendre pourquoi les poissons de la rive italienne du lac de Lugano

sont bons à prendre par leurs collègues transalpins, eux qui sont toujours empêchés d'exercer leur métier.

Nouvelle controverse lors de la récente publication d'un rapport, tenu secret jusqu'alors, sur l'accident survenu en 1957 à l'usine de fabrication de plutonium de Windscale, au nord-ouest de l'Angleterre. Des études concluent à l'absence totale de corrélation entre cancer et proximité d'une installation nucléaire. Pourtant les chercheurs ont observé une fréquence plus élevée de cas de myéломatose et de la maladie de Hodgkins, notamment chez les employés des installations nucléaires britanniques; mais ils n'arrivent pas encore à déterminer si ce phénomène est à imputer aux radiations ou à d'autres facteurs sociaux ou environnementaux. Fréquence plus élevée également pour la leucémie chez les enfants et les jeunes. Mais les spécialistes ne sont toujours pas au clair sur la dose d'irradiation qui peut provoquer un cancer. Les normes internationalement reconnues s'appuient sur l'observation des effets des explosions nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki sur 90'000 personnes survivantes. Il y a six ans, une équipe de chercheurs japonais et américains ont réexaminé les données de base et, grâce à l'ordinateur, ont conclu que les radiations émises à Hiroshima ont été plus faibles que ce qu'on croyait jusqu'à présent. Cette découverte met en question l'évaluation du risque lié aux radiations: on estime aujourd'hui que ce risque — déclenchement d'un cancer — est deux fois plus élevé que ce qu'on estimait auparavant, et même jusqu'à dix fois plus important pour les enfants.

Pour Serge Prêtre, de la Division principale pour la sécurité des centrales nucléaires en Suisse, qui s'exprime dans le *Tages Anzeiger* (9 janvier 1988), rien de nouveau dans cette découverte: «On sait depuis longtemps que les normes en vigueur doivent être révisées». Mais

M^e Leo Schürmann, «Fürsprecher», a ouvert une étude d'avocat au deuxième étage d'un immeuble de la Giacomettistrasse. Le premier étage est occupé par la SA pour la publicité à la télévision. M. Schürmann semble aimer le quartier.

Deux femmes font partie en 1988 de la présidence du Conseil de ville de Berne: la présidente radicale et la deuxième vice-présidente socialiste. Seul le premier vice-président est un homme (PDC).

Sur les 171 communes zurichoises, 60 ont réduit leur taux d'imposition pour 1988 et 24 ont dû l'augmenter.

COMPLEMENT A L'EDITO

Causer branché

(yj) *Modernissimots*, présenté par fiches, est nettement plus complet, avec opinions et références diverses, que le *Dictionnaire du français branché* de Pierre Merle, publié une année plus tôt seulement. En quelques mois, le franglais technico-économique a fait des progrès fulgurants, spécialement dans le secteur financier: et voilà le big-bang, qui a permis l'essor des stock-options, les raiders qui opèrent à coups de junk-bonds, les systèmes Chips, Chaps, Chats et autre Shift, qui répercutent tout frémissement des cours d'une place boursière à l'autre, ou encore le risk-manager, qui tente de prévenir les dangers majeurs de la vie juridique et financière de l'entreprise. Même s'ils oublient les market-makers et les yuppies, Dupas et Frèche livrent un dictionnaire à la pointe de la langue moderne.

Modernissimots, Alain Dupas et José Frèches. Editions J.-C. Lattès, novembre 1987.

Dictionnaire du français branché, Pierre Merle. Le Seuil, novembre 1986.

C'est nouveau, ça vient de sortir - Traité de néopathie, Lucas Fournier. Le Seuil, juin 1987.

EN BREF

Andreas Gross, politologue, vient de consacrer une étude aux initiatives communales dans la ville de Zurich. De 1893 à 1930 il n'y en a jamais eu, alors que de 1930 à 1987 il y en a eu 130. Leur nombre augmente de décennie en décennie puisqu'aux 3 des années 30, aux 22 des années 60, on peut opposer les 41 des années 80 qui ne sont pas encore terminées.

La nouvelle constitution seule- roise a introduit la motion populaire dans la vie politique de ce canton. Cent citoyens peuvent désormais présenter une motion au Grand Conseil. Elle sera traitée comme une motion déposée par un député.

pas de précipitation: même si la Commission internationale pour la protection contre les radiations édicte de nouvelles recommandations, il faut compter 10 à 15 ans pour que les législations nationales leur donnent force obligatoire. Les autorités sont plus rapides lorsqu'il s'agit de garantir la qualité bactériologique du fromage. ■

Tenter de comprendre le Paris-Dakar

(*réd*) Le Paris-Dakar fait toujours couler autant d'encre que de sang. Mais au-delà de ce débat, qu'est-ce qui fait que les Français ont tant besoin de ce genre de spectacle? Boisset, avec son *Prix du danger*, n'était finalement pas si loin de la vérité, à la différence que le Dakar continue de faire des victimes parmi ceux qui n'ont pas choisi le risque: les spectateurs, les gamins attirés par le spectacle. Alors que l'on s'entend bien: l'explication sociologique du phénomène n'exclut pas l'indignation qu'il provoque en nous.

(*ig*) Comme chaque année, le rallye Paris-Dakar déploie ses drames, ses morts et ses blessés à la une de nos journaux. Pendant longtemps, cette compétition a suscité les foudres des tiers-mondistes et des (rares) écolos français. Une contestation aujourd'hui en régression. *Le Monde* rapportait le cas de cet ancien militant du groupe d'opposants Pa'Dak, aujourd'hui participant à la course au volant d'un camion.

On peut rapprocher le Dakar de ces autres manifestations typiquement françaises que sont les grandes courses transatlantiques en solitaire ou les ouvertures individuelles, dont la

tentative de descente des rapides du Zaïre qui coûta la vie à Philippe de Dieuleveut est un des exemples les plus typiques.

Les épopées puisent leurs racines dans l'imaginaire collectif français. Il y a le mythe de l'explorateur, Brazza, Caillé, parcourant les étendues sauvages. Il y a aussi et surtout le mythe du désert immortalisé par les films des années 30, les peuples fiers et chevaleresques avec lesquels l'officier français boit du thé sous la tente en leur promettant une paix noble et loyale... Et cette idée profonde d'une unité à créer entre la France et l'Afrique qui, au

fond, a survécu à la décolonisation. Et puis dans chaque famille française, on connaît quelqu'un qui était aux colonies avec un stock d'anecdotes sur les chefs de village à amadouer, les commerçants qui essaient de vous rouler, les missionnaires qui tentent de scolariser les enfants.

Le pilote qui s'élance sur la piste du Dakar transporte avec lui toutes ces nostalgies mêlées, le souvenir imaginaire d'un temps de découvertes et d'aventures.

Un second élément culturel très français est celui du mythe de l'individualisme et de la débrouillardise; le mélange anarchique du bricolage des amateurs qui économisent pour faire le Paris-Dakar et du professionnalisme, schème des grandes marques (voir Peugeot). Il s'agit, et c'est vrai aussi pour les courses transatlantiques, d'aller d'un point à un autre, n'importe comment, avec le minimum de règles contraignantes. On est loin de la conception anglo-saxonne de la compétition, telle qu'on la retrouve dans l'America Cup ou dans la Course autour du Monde gagnée par Fehlmann, avec son aspect très limité, réglé, juridique, où les concurrents passent leur temps à déposer des réclamations les uns contre les autres. ■

Aérodrome militaire pour un vol privé

(*réd*) Que le renvoi dans son pays du Zaïrois Musey provoque un vaste débat public, M. Arbenz a tort de le réprouver. Quand on commande un avion privé, à grands frais, pour expulser un réfugié, qui séjourne avec sa famille en Suisse depuis 17 ans et qui ne menace pas la sécurité du pays, comment s'étonner que ce style plus cinématographique que politique ne fasse pas réagir le grand public?

Première question: où est dans cette affaire la proportionnalité des moyens?

On a tracé de M. Musey le portrait, qu'il est si facile de caricaturer, de l'étudiant prolongé. Dans les colonnes de DP (n° 855), M. Voelke, pro-

fesseur de philosophie à l'Université de Lausanne, avait témoigné pour tant des qualités intellectuelles de M. Musey et de son apport à notre pays. Mais admettons qu'il y ait eu abus! Un abus de 17 ans, ou de 12 ans si l'on veut tenir compte de la durée normale des études, implique une tolérance de l'autorité qui se trouve de la sorte engagée. En droit pénal, pour des délais plus courts et dans des affaires graves, notamment lors de délits économiques où l'enquête s'est parfois ensablée, on a souvent vu s'appliquer la prescription. Même si M. Musey était coupable de ce qu'on lui a reproché, il aurait dû être au bénéfice de l'équivalent d'une prescription. Une prescription huma-

nitaire en quelque sorte, tenant compte du si long acquiescement de l'autorité.

Que l'exécution ait été conduite par-dessus la tête du gouvernement jurassien est grave. L'autorité cantonale peut, dans des situations qu'elle apprécie, être un garde-fou. Faire en sorte que l'autorité politique cantonale ne puisse intervenir dans un domaine où son appréciation devrait être requise est un glissement vers un totalitarisme à l'helvétique. De même, les Vaudois, qui ont pourtant la réputation d'être chatouilleux sur ces questions, pourraient s'inquiéter de voir l'aérodrome militaire de Payerne utilisé à des fins de police comme s'il jouissait d'une exterritorialité.

Le renvoi dans son pays d'un réfugié, où, quoi qu'on dise, il court des risques, est une violation inadmissible d'un principe fondamental, comme M. Hocké l'a rappelé au Conseil fédéral. ■

Beaucoup de place pour une petite balle

(pi) Le golf compte de plus en plus d'adeptes, ce qui ne signifie pas forcément qu'il devienne un sport populaire. Les finances d'entrée sont suffisamment élevées pour avoir un effet dissuasif. Mais le nombre de terrains que compte notre pays (25 de 18 trous et 8 de 9 trous) ne suffit plus à satisfaire la demande. D'où une pression accrue sur le sol, dans des zones agricoles la plupart du temps.

L'Office fédéral de l'aménagement du territoire est au courant d'une quarantaine de projets à travers la Suisse, nécessitant chacun une surface de 50 hectares environ, soit l'équivalent de trois exploitations agricoles rentables. En raison de leur dimension, ces projets se heurtent à des intérêts divers:

La préservation de surfaces pour l'agriculture. Certains cantons ont de la peine à garantir les 450'000 hectares de surfaces d'assolement nécessaires à assurer l'approvisionnement du pays en cas de crise. Il est vrai qu'une partie au moins des surfaces utilisées comme terrains de golf pourraient, en cas de besoin, être transformée en culture. De plus, la compensation en places de travail peut être intéressante: à surface égale, il faut près du double de personnel pour entretenir et gérer un golf que pour s'occuper d'une exploitation agricole. Une partie de ces places peut être offerte aux agri-

culteurs cédant leurs terres. Cet argument n'est que partiellement satisfaisant, car s'il est important de maintenir des surfaces cultivables ou convertibles, il est également nécessaire de faire vivre une population agricole active, capable de cultiver ces terres. On peut craindre qu'après une génération passée à tondre des pelouses, les paysans ne soient plus à même de produire des céréales...

Une utilisation rationnelle du sol n'est guère possible. Un terrain de 18 trous ne peut en effet accueillir que 140 joueurs par jour qui puissent terminer leur parcours, ce qui limite le nombre de membres par club — de 400 à 800 — si chacun veut pouvoir profiter du terrain et rentabiliser sa finance d'entrée.

Même si les golfs occupent des espaces verts, **les exigences écologiques** ne sont pas forcément respectées. On a en effet souvent recours à des engrais chimiques ou à

des gazons — inintéressants du point de vue écologique — pour satisfaire des considérations esthétiques. Heureusement, la tendance est maintenant à n'aménager que les aires d'arrivée (les «greens») et à laisser le reste de la surface dans un état naturel ou semi-naturel. Il pourrait d'ailleurs s'agir d'une condition à satisfaire pour que la réalisation de nouveaux projets soit admise.

Il faudrait également recourir au principe de la compensation: toute surface agricole affectée à la réalisation d'un terrain de golf devrait être compensée par le transfert d'une surface égale de zone à bâtir ou de zone intermédiaire en zone agricole. Seul un système de péréquation financière rendra cette proposition réalisable: celui qui fait un bénéfice en vendant des terres agricoles pour la réalisation d'un terrain de golf devrait prendre en charge une partie au moins des indemnités à verser aux propriétaires de zones à bâtir réaffectées à l'agriculture.

La question de **l'accessibilité** des installations doit également être résolue. Le système élitaire actuel, réservant à certains nantis d'immenses surfaces, n'est pas satisfaisant. L'accueil des autorités à de tels projets varie fortement d'un canton à l'autre. D'une manière générale, les régions touristiques chercheront à les favoriser, tandis que les régions à dominante agricole seront plus critiques. D'autres encore, comme à Fribourg, considèrent qu'un terrain de golf peut favoriser la venue d'industries.

Afin de mieux cerner la situation en Suisse romande, nous avons sondé quelques services de l'aménagement du territoire (SAT).

Valais: une vingtaine de projets

Même s'il n'y a dans ce canton que quatre projets officiellement examinés, M. René Schwery, chef du SAT, est au courant de vingt-deux «intentions». Cette abondance ne semble d'ailleurs pas l'effrayer, même s'il manque au Valais déjà 800 hectares de terres d'assolement, sur les 7500 constituant le contingent proposé par la Confédération. Il est vrai que les cultures fruitières intensives et les vignes, conformément à la loi, ne sont pas considérées comme surfaces d'assolement.

Du côté du porte-monnaie

Pratiquer le golf nécessite, pour l'instant du moins, un porte-monnaie bien garni. Au Chalet-à-Gobet (Lausanne) par exemple, il faut commencer par déboursier 10'000 francs de finance d'entrée à fonds perdu (15'000 pour les couples). La cotisation annuelle est ensuite de 1050 francs (850 pour le conjoint). Un membre d'un autre club peut profiter du terrain pour 40 francs la journée en semaine et 60 francs le week-end. Le club compte 680 membres-joueurs. A

Cologny (GE), la finance d'entrée est de 15'000 francs (25'000 pour les couples) et la cotisation annuelle de 1700 francs.

Mais le compte en banque ne suffit pas: la patience est également de rigueur. Le club genevois est en effet fort de 1250 membres et il vous faudra patienter cinq à six ans si vous désirez en faire partie...

Chacun de ces deux terrains de 18 trous occupe une cinquantaine d'hectares.

En plus des installations existantes (un dix-huit trous et un neuf trous à Crans-Montana, un neuf trous à Riederalp, un dix-huit trous de longueur réduite à Verbier), M. Schwery estime qu'il est possible de réaliser au moins un golf de plaine et un d'altitude dans chacune des trois régions — Haut, Moyen et Bas-Valais — soit six nouvelles installations. Ici, ce sont les considérations touristiques qui l'emportent: le but est d'enrayer la baisse des nuitées d'été qui ont passé de 75% en 1950 à 46% en 1985. Ces chiffres reflètent le développement d'une offre touristique d'hiver

— appart-hôtels aux volets clos dix mois par année — qui n'a pas assez tenu compte des possibilités d'utilisation estivale.

Jura: golf démocratique

Les opposants francs-montagnards au terrain de golf prévu aux Bois ont fait le voyage de Coire pour aller barbouiller la voiture et la villa du promoteur grison. Ce dernier souhaite aménager un terrain de dix-huit trous sur le domaine agricole de 50 hectares qu'il possède près de Saignelégier. Il a le soutien de M. Nussbaum, chef du SAT, et du gouvernement, bien qu'il n'y ait pas encore de demande officielle. Ce projet est en effet considéré comme un complément à l'offre touristique de la région, et a l'avantage d'être entièrement financé par des fonds privés «alors que le canton a participé au financement de courts de tennis au titre de l'aide touristique». Dans les discussions avec les promoteurs, des conditions ont été posées, quant à l'accessibilité des installations à la population locale. Les Francs-Montagnards devraient pouvoir jouer au golf sans avoir à payer de finance d'entrée au club, mais seulement une finance journalière. De plus, le club ne devra admettre qu'un nombre restreint de membres pour laisser la possibilité aux gens du lieu et aux hôtes de passage de profiter des installations. Le golf jurassien sera populaire...

Fribourg: attirer les riches industriels

Le canton abrite un golf depuis une vingtaine d'années déjà et une certaine pression se manifeste depuis une année environ sur le SAT, où M. Roger Currai est au courant de quatre intentions pour l'instant. Pour lui, le problème est nouveau et n'a pas encore fait l'objet d'une décision politique. Le canton est intéressé par la réalisation de quelques projets, surtout comme soutien à l'offre économique, carte de visite du canton pour attirer les riches industriels en mal de délassement et à la recherche

Qui utilise le plus d'espace...

	Terrain de golf	Piscine publique en plein air de Bellerive (Lausanne)
Surface en hectares	50	7,5
Nombre d'utilisateurs par jour, en saison*	140	2300
Surface nécessaire par utilisateur, en m ²	3571	33
*Pour un terrain de golf, nous comptons la surface moyenne d'un 18 trous et le nombre d'utilisateurs quotidiens maximum. Pour la piscine, il s'agit du nombre d'utilisateurs journaliers moyen sur une saison.		

de terrains où implanter leurs usines et ateliers. Les projets ne devront toutefois pas entrer en conflit avec d'autres possibilités de détente et devraient toucher en priorité des terres agricoles de moindre valeur. Comme les Valaisans et les Neuchâtelois, les Fribourgeois ont de la peine à trouver la surface de terres d'assolement proposée par Berne.

Vaud: preuve du besoin et étude régionale

Le sujet est d'actualité dans le canton, notamment en raison d'un projet dans la région de Payerne et d'une intention à Sainte-Croix. Les Vaudois possèdent déjà deux terrains — à Bonmont et au Chalet-à-Gobet — et un troisième est en construction à Prangins. Dans tous les cas, selon M. Luc Bardet, conseiller scientifique au SAT, il est hors de question

de permettre la réalisation d'un golf en zone agricole sans un plan d'affectation spécial. Et il faudra auparavant prouver que les intérêts publics dépassent largement les intérêts privés des promoteurs, que la preuve du besoin soit apportée et qu'une étude régionale ait été faite. Jusqu'à maintenant, dans d'autres cas où un changement de zone était nécessaire, le Conseil d'Etat a toujours exigé une compensation au moins équivalente à la zone agricole dont l'affectation avait été modifiée. Mais devant la surface que nécessite un golf, l'exercice s'avère tout simplement impossible: «On ne trouverait jamais dans la région de Payerne 50 hectares pouvant passer de zone intermédiaire ou de zone à bâtir en zone agricole». Et les indemnités à verser aux propriétaires «lésés» font que l'on ne songe même pas à cette possibilité.

Neuchâtel: on est déjà servis !

«Nous avons eu déjà suffisamment de peine à trouver les surfaces d'assolement exigées par Berne pour ne pas vouloir attirer un golf chez nous.» Avis aux amateurs: les Neuchâtelois possèdent un terrain à Saint-Blaise, «ce qui semble suffire. Il y a même des Genevois qui viennent s'y entraîner». M. Wyss, secrétaire de l'Office de l'aménagement du territoire, ne voit d'ailleurs pas où il trouverait les surfaces nécessaires. Les paysans tiennent à leurs terres et grâce à une application sévère de la loi, le canton ne possède pas de zones intermédiaires. Les zones à bâtir ont été dimensionnées en fonction des besoins des dix à quinze prochaines années, le reste est en zone agricole. Et après avoir dû racheter des surfaces constructibles pour les réaffecter, le canton ne souhaite pas soustraire un mètre carré aux paysans. «D'ailleurs Neuchâtel n'est pas un canton touristique.» Dont acte. ■

Le dernier bulletin d'information de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire consacre un intéressant dossier au golf. OFAT, Eigerstrasse 65, 3003 Bern, tél.: 031/61 40 60.

Partir dans le bon sens

Il m'est venu une idée géniale (je suis parfois surpris moi-même du nombre d'idées géniales que j'ai bon an mal an): en somme, si j'ai bien compris, nos amis Français ont des ennuis avec leurs terroristes, parce que les tribunaux refusent de leur accorder le statut de «politique» — et nos objecteurs de conscience ont des ennuis, parce que nos tribunaux militaires souvent leur refusent le statut d'objecteurs de conscience et s'obstinent à voir en eux des «politiques». D'où mon idée géniale, toute naturelle, toute simple (mais il fallait y penser): on échange, et comme cela tout le monde sera content. Qui sait, peut-être même les adversaires du service civil finiront-ils par comprendre qu'il est préférable d'avoir des objecteurs — plutôt que des terroristes — préférable surtout d'accorder aux objecteurs un statut, plutôt que de les transformer en terroristes — voyez Bloch, Fasel, etc.

Mais il ne faut pas rêver: on a parfois l'impression que nos gens appartiennent au *landsturm* intellectuel de ce pays, plutôt qu'à l'élite...

L'aventure de Philéas Fogg, qui croit avoir pris quelques minutes de retard, alors qu'en réalité, il a un jour d'avance. J'ai vécu cela.

Donc, je me trouvais à New-York au mois d'octobre, suivant passionnément dans le *New York Times* le championnat du monde des échecs Kasparov-Karpov. Et comme les parties se déroulaient les lundis, mercredis et vendredis, trouvant le résultat et le plus souvent la partie dans les numéros du mardi, ou du jeudi ou du samedi. Et comme la rencontre avait lieu à Séville (Espagne), me disant que les choses iraient encore mieux et qu'il me suffirait d'acheter la *Neue Zürcher Zeitung* du lendemain... Eh bien, pas du tout! Les parties débutaient vers 16h-16h.30 et s'achevaient vers 21h — trop tard pour que l'édition du lendemain puisse en parler. Alors que grâce au décalage horaire, les Américains, eux...

Morale: pour être bien renseigné, il vaut mieux se trouver à quelques milliers de kilomètres de l'événement, quel qu'il soit, plutôt que dans les environs. Encore faut-il avoir soin d'aller vers l'ouest, alors que tout au contraire, Philéas Fogg n'a

dû son salut que parce qu'il s'était dirigé d'abord vers l'est.

Et dire qu'en 1988, il y a encore des gens pour croire à l'«objectivité» et s'en prendre au concept de «relativité»... Puisque je parlais d'échecs: je suis revenu des USA en compagnie de *Kasparov-Leonardo*. C'est semble-t-il le meilleur ordinateur capable de jouer aux échecs que l'on trouve actuellement sur le marché — et c'est en tout cas ce que dit la très sérieuse *Revue suisse d'échecs* — j'y reviendrai.

Mais ceci me ramène au livre de René Berger: *Jusqu'où ira votre ordinateur* (Favre éditeur).

NOTE DE LECTURE

Les circuits du pouvoir

(ag) La démocratie suisse crée une illusion de transparence politique: le peuple est souverain, donc réputé compétent et informé; les débats des conseils sont publics; il en est rendu compte; le contrôle référendaire est vigilant. Dans quel recoin obscur l'arbitraire se réfugierait-il?

Et pourtant ce pouvoir aux volets jamais clos a lancé, sur son propre fonctionnement, comme s'il n'allait pas de soi, une vaste enquête, siglée PNR 6, Programme national de recherche n° 6, sur *Les processus de décision dans la démocratie suisse*. Les travaux débutent en 1976. Ils durent dix ans. Wolf Linder, qui a dirigé ce programme de 1982 à 1986, le présente dans un livre, donnant au lecteur, par une présentation didactique, le fil directeur de ces 25 monographies fort diverses, avant de rédiger la synthèse de cette recherche.*

Processusessionnellement

La diversité politique de la Suisse, le contrôle parlementaire et référendaire, le souci de voir le droit appliqué impliquent un souci constant de trouver un consensus suffisant: l'élaboration des lois s'accompagne donc d'une décantation qui a pour but de ne retenir que le réalisable.

Mon tort a été de le lire en même temps que le livre de Claire Masnata-Rubattel sur la condition féminine.

En effet, analysant cette condition, et les multiples discriminations dont elle souffre encore aujourd'hui, Claire Masnata croit discerner les causes du mal dans les structures de la société d'aujourd'hui, et plus particulièrement dans la division du travail — et je crains qu'elle n'ait raison, mais ne vois pas trop comment y remédier...

De son côté, examinant comment l'homme, à sa condition biologique, a pu ajouter une dimension culturelle, René Berger croit pouvoir dire que c'est «en organisant la répartition des tâches» (p. 32) — et je crains qu'il n'ait pas tort. L'ennui, c'est que cela implique, comme il le dit, «une aliénation partielle». ■

Les commissions extra-parlementaires que l'on retrouve presque toujours à l'origine du processus sont typiques de cette démarche. Elles représentent des intérêts et un savoir. L'antagonisme des intérêts doit conduire, une fois révélés les rapports de force qui le sous-tendent, au juste dosage; le savoir des experts qui affinent des données présentées comme objectives y contribue d'autant. Mais comment sont choisis les membres de ces commissions? Pourquoi y a-t-il des habitués? L'analyse de l'exercice du pouvoir commence à ce bout de la chaîne.

Lorsque les décisions ont été prises, comment s'assurer de leur application? Est-il bon, comme c'est le cas pour le contingentement laitier, d'y associer les organisations professionnelles concernées? Comment tenir compte, par anticipation, des tempéraments cantonaux et avec quelles conséquences — voyez la loi Furgler?

Comment ça marche?

Qu'il s'agisse de l'agriculture, des pensions alimentaires, de l'énergie, du logement, des mesures conjoncturelles, ce cheminement nous est restitué. C'est un des intérêts de cet

Main d'œuvre: de la quantité à la qualité

Dans les années 50 et 60, le développement de l'économie suédoise nécessitait un apport toujours plus important de main-d'œuvre étrangère. Plutôt que de s'engager fortement dans cette voie, les Suédois ont fait le choix de mieux utiliser le potentiel de travail représenté par les femmes. Une option qui entraînera progressivement des conséquences multiples sur l'organisation de l'ensemble de la société. L'égalité entre les hommes et les femmes, le partage des tâches domestiques, la valorisation systématique des compétences professionnelles qui progressent là plus vite et plus complètement qu'ailleurs.

A la même période, le Japon a été confronté aux mêmes problèmes. Ses traditions culturelles ne le poussaient pas à généraliser l'emploi féminin, ni son insularité à faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Il a donc opté, d'abord

très modestement, pour l'automatisation qui, informatique aidant, est devenue une nouvelle activité industrielle, celle de la robotique. Il était au surplus encouragé à s'engager dans cette voie car la politique démographique de limitation des naissances conduisait à une réduction progressive du nombre des jeunes actifs et à une augmentation tout aussi régulière des vieux actifs.

Alors que ces deux pays ne compartaient très largement que sur leurs forces et leurs capacités propres pour assurer le développement de leur économie, la Suisse s'engageait dans une tout autre direction, en ouvrant largement et durablement ses frontières à la main-d'œuvre étrangère.

Les avantages immédiats de cette option sont évidents. Elle n'oblige pas à modifier les structures sociales ou les habitudes des gens. Les entreprises industrielles et artisana-

ouvrage de synthèse sur le PNR 6. Inévitable, lorsque le bilan est tiré, de poser la question de l'efficacité du système.

Linder a consacré toute une première partie à la présentation de la politique énergétique. Elle démontre, butant sur cette question difficile et importante, la difficulté de surmonter par les procédures ordinaires les antagonismes. Elle est révélatrice en négatif du processus suisse.

En revanche, lorsque des projets bien soutenus aboutissent, la mise en œuvre pragmatique est satisfaisante. Les phénomènes de blocage, de retenue, de ralentissement si importants dans la politique suisse peuvent avoir leurs avantages. Qui ne prend pas de risques, limite les échecs. Linder l'exprime en ces termes: *«Une société aux dimensions réduites, qui dispose de ressources limitées pour tenter des expériences, peut tirer profit de la temporisation et profiter des expériences faites ailleurs».*

Mais les faiblesses sont préoccupantes.

S'observe le glissement vers une politique majoritaire et non plus de concordance, politique qui paradoxalement se combine avec l'absence de décisions à long terme.

Le pouvoir du Conseil fédéral s'affirme mal face au Parlement. Il assume insuffisamment sa fonction politique, le dépassement du court terme semble lui échapper.

Les politologues confirment ainsi ce que les observateurs de la vie politique suisse constatent plus empiriquement.

Georges-André Chevallaz, praticien de la politique et qui a gardé du goût pour les sciences humaines, s'est exclamé un jour en entendant disserter des universitaires sur le pouvoir politique: *«Ce sont des capucins qui parlent de l'amour».* A défaut d'expérience pratique, il y a des capucins inspirés. ■

**La décision politique en Suisse - Genèse et mise en œuvre de la législation.* Wolf Linder, traduit de l'allemand par Jean-Daniel Delley. Editions Réalités sociales, 1987.

nales peuvent conserver leur organisation; il leur suffit d'étendre les surfaces de leurs locaux et de compléter leurs équipements de fabrication pour produire davantage.

Pour simplifier, disons que la Suède et le Japon ont fait des choix qualitatifs, alors que celui de la Suisse a été plutôt quantitatif.

Comme toujours lorsqu'il s'agit de structures lourdes (population, mœurs, culture), les conséquences et les effets n'apparaissent pleinement que longtemps après que les choix ont été faits.

Ce n'est donc pas du tout par hasard que l'on constate depuis quelques années une inadéquation croissante, qui est appelée à s'aggraver, entre les qualifications de la main-d'œuvre disponible et celles demandées par les entreprises — trop de non-qualifié(e)s et pas assez de qualifié(e)s — ainsi qu'un taux moyen d'augmentation de la productivité plutôt misérable en comparaison de ceux de nos principaux concurrents.

On ne réalise sérieusement que maintenant qu'il serait utile qu'un plus grand nombre de femmes aient une qualification professionnelle et qu'elles occupent une activité économique durable. D'autant plus d'ailleurs que le nombre des jeunes qui arriveront sur le marché du travail est appelé à diminuer inexorablement.

Les choix antérieurs «quantitatifs» ont aussi eu pour conséquences de permettre la création ou le maintien d'activités économiques peu rentables, à faible valeur ajoutée et au potentiel d'innovation proche de zéro.

Confrontés à tous ces problèmes, les responsables économiques et politiques commencent à s'arracher les cheveux. Le directeur de l'OFIAMT déclare qu'il faut s'engager pour une *«généralisation et une intensification de la formation permanente»* de la population déjà engagée dans la vie active.

Voilà qui est aussi judicieux que souhaitable. Mais cela signifie qu'il faudra passer d'une politique quantitative de la main-d'œuvre à une politique qualitative. Ce qui va nécessiter un saut culturel de dimension quasi sidérale pour les mentalités dominantes. Il sera intéressant de voir comment elles parviendront à négocier ce virage. ■

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

C'est vert, ça monte et ça descend...

(jd) Depuis la chute historique d'octobre dernier à Wall Street, l'indice boursier est devenu un titre obligé de l'information quotidienne. Le dollar également. La bourse de Tokyo au petit déjeuner; le soir au coucher, celle de New-York. Dégringolade, reprise, fermeté sur les marchés, interventions des banques centrales, ce vocabulaire autrefois réservé aux spécialistes est devenu familier à un large public. Les phénomènes financiers et monétaires en sont-ils devenus pour autant mieux compris de l'opinion? Les enjeux plus clairs, les responsabilités élucidées? On peut en douter. L'information répétitive banalise le fait et vit des symptômes plus

que des causes. Les aléas du dollar et de la bourse rejoignent les attentats au Liban et bien d'autres événements au placard de l'indifférence et de l'impuissance. Comme la météo, l'actualité relève plus de la fatalité que d'une réalité déterminée par des acteurs et donc modifiable. Paradoxe d'une information qui heure par heure nous abreuve de faits, de chiffres, mais qui nous laisse assoiffés de compréhension, d'intelligence du réel.

A signaler en contrepoint la présentation claire et synthétique de Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse et hôte régulier de la rubrique «L'invité de DP», dans une tribune libre du *Tages Anzeiger* (24.11.87). La chute du dollar et de la bourse est le signe d'un déséquilibre profond de l'économie occidentale. Le déficit permanent du budget américain a attiré les capitaux sur le nouveau continent; cet argent a manqué à l'Europe pour l'investissement et la création d'emplois. La demande américaine a été couverte par les importations, d'où un déséquilibre de la balance commerciale.

Dans un premier temps, il n'y a guère à craindre de ces soubresauts pour l'économie helvétique: l'épargne des ménages n'est pas placée en bourse et la consommation ne sera donc pas affectée par cette baisse. Les entreprises disposent de réserves financières et le crédit est bon marché — une baisse du taux de 1% allège les charges de l'économie d'environ deux milliards de francs. Par ailleurs, la chute du dollar abaisse le prix des matières premières. Enfin, les monnaies de nos concurrents directs restent stables.

Mais à plus long terme? Si les Etats-Unis ne rétablissent pas leur équilibre interne (budget) et externe (balance commerciale), si le dollar continue de baisser, si les taux s'élèvent? La récession est à la porte; et le scénario n'est pas à écarter. Kappeler estime qu'Européens et Japonais doivent s'y préparer, coordonner leurs politiques afin de maintenir le niveau de la demande en évitant d'ouvrir une guerre de la dé-

valuation. La situation actuelle en Europe ne permet pas d'ailleurs de pavoiser: 25 millions de chômeurs et un niveau élevé de pollution de l'environnement. D'où, pour le secrétaire de l'USS, l'intérêt d'un programme global d'assainissement de l'environnement, créateur d'emplois et susceptible d'atténuer les conséquences d'un échec américain à rétablir les équilibres fondamentaux. Mais on ne voit pas qui en Europe prépare et planifie un tel programme. ■

ECHO DES MEDIAS

Il ne reste plus que deux journaux du dimanche en Suisse alémanique, le *Sonntags Blick* et le *SonntagsZeitung*. Ce dernier a fait le bilan de sa première année de parution. Il y a une centaine de milliers d'acheteurs, dont 62% d'abonnés dans l'agglomération zurichoise. Prochaine région où l'abonnement sera possible (distribution le dimanche entre 8 et 9 heures): Berne grâce à la collaboration de la *Berner Zeitung*.

Que je te balance !

(ag) Si le déficit de la balance commerciale américaine est une cause première de la crise actuelle, le résultat mensuel isolé de son contexte, monté en titre comme un événement décisif, est sans intérêt, lorsqu'il est simplement asséné en guise d'explication, ce qui est le cas.

Il serait utile de connaître par exemple le poids du facteur prix et du facteur volume. Un dollar bon marché renchérit les importations, et par conséquent peut contribuer à aggraver le déficit de la balance si le volume d'importation reste le même et si les importateurs ne réduisent pas leur marge. Exporter plus grâce à un dollar bon marché ne corrige pas automatiquement la balance commerciale: il faut que le gain en volume soit supérieur à la perte en prix.

Le fétichisme du chiffre isolé fait croire au miracle instantané. Une dévaluation, sans mesures d'accompagnement, ne corrige pas une balance déficitaire. L'information répétitive avec des données non analysées, bel exemple de désinformation. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyot (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Jean-Louis Cornuz

Invité: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Jean-Luc Seylaz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA